



CONSEIL MUNICIPAL
18 DÉCEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2025-415

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 15h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 11 décembre 2025 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Catherine PUJOL, Monsieur Roger TALLAGRAN, Mme Chantal BRUZI, M. Pierre PARRAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Chantal GOMBERT, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Marie BACH, Madame Annabelle BRUNET.

REPRESENTE(S) : Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, David TRANCHECOSTE, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Gérard RAYNAL, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme Christine ROUZAUD DANIS, M. Rémi GENIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MENARD Sébastien

=====

Tarifs 2026 des services publics municipaux

M. Charles PONS expose :

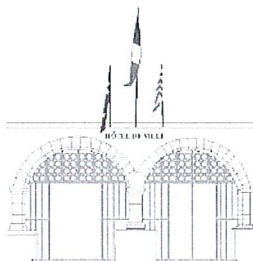
Mes chers collègues,

Les services publics locaux facultatifs offerts aux usagers par la Ville de PERPIGNAN reposent sur un financement municipal et une participation financière des usagers sur la base d'une tarification établie chaque année, en conformité avec la loi et le coût réel du service.

La présente délibération a pour objet d'approuver la liste des tarifs des services publics de la commune pour l'année 2026 tels qu'exposés en conseil et établis dans le document joint en annexe.

Ce document fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de la Ville.

Les tarifs présentés sont applicables à compter du 1er janvier 2026, sauf pour les services de restauration scolaire / Accueil de loisirs, pour lesquels les tarifs sont applicables jusqu'au 31 août 2026. Une nouvelle délibération viendra préciser ces tarifs pour la



période scolaire 2026 /2027 (1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027).

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la grille tarifaire des services publics communaux pour l'année 2026,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

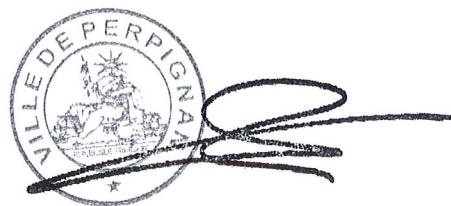
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 2251218-225519- DE-1-1

Accusé reçu le : 23 DEC. 2025

Affiché le : 23 DEC. 2025

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué





Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du **18 DEC. 2025**

VILLE DE PERPIGNAN

TARIFS 2026

Pour le Maire
L'Adjoint délégué



Charles PONS

ACTION ÉDUCATIVE ET ENFANCE

FAMILLE ET JEUNESSE

Accueil de loisirs	<u>2</u>
Accueil périscolaire	<u>3</u>
Restauration scolaire	<u>4</u>
Multi-accueil et crèches familiales	<u>5</u>
Dispositions communes à l'ensemble des crèches	<u>6</u>

Espaces citoyens	<u>19</u>
Service Jeunesse	<u>20</u>

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Droits de voirie des particuliers	<u>21</u>
Manifestations	<u>22</u>
Marchés de plein air	<u>23</u>

ARCHIVES MUNICIPALES

Reproductions et publications	<u>7</u>
-------------------------------	----------

PARKINGS

Parkings Arago et Saint-Martin	<u>24</u>
Tickets parking commerçants	<u>25</u>

CULTURE ET PATRIMOINE

Musées	<u>8</u>
Sites culturels patrimoniaux	<u>9</u>
Publications	<u>10</u>
Réseau des bibliothèques	<u>11</u>
Théâtre Jordi Pere Cerdà	<u>12</u>
Couvent des Minimes	<u>13</u>
Festival de musique sacrée	<u>14</u>
Université du temps libre	<u>15</u>
Occupation du domaine public lors de tournages audiovisuels	<u>16</u>

PRÊTS DE MATÉRIELS

Dispositions générales	<u>26</u>
Mise à disposition de matériels	<u>27</u>
Remplacement de matériel -	<u>28</u>
Défaillance de propriétaires privés -	<u>29</u>

SERVICES À LA POPULATION

Cimetières et services	<u>30</u>
------------------------	-----------

ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

Entretien des canaux et rivières	<u>17</u>
Nettoyage des espaces publics et privés	<u>18</u>

SPORT

Installations sportives	<u>31</u>
-------------------------	-----------



ACCUEIL DE LOISIRS

TARIFS 2026

TARIFICATION DE BASE		Année scolaire 2025/2026 : 1er janvier 2026 au 31 août 2026						
		QF7 < 300	QF6 301 à 400	QF5 401 à 600	QF4 601 à 900	QF3 901 à 1200	QF2 1201 à 1600	QF1 > 1600
Résidents à Perpignan								
Demi-journée avec repas		4,36 €	5,01 €	5,79 €	8,04 €	9,02 €	9,82 €	11,26 €
Demi-journée sans repas		2,30 €	2,50 €	3,00 €	4,50 €	5,40 €	6,10 €	7,10 €
1 journée avec repas		5,56 €	6,51 €	7,79 €	10,44 €	12,92 €	14,92 €	19,16 €
1 journée sans repas		3,50 €	4,00 €	5,00 €	6,90 €	9,30 €	11,20 €	15,00 €
Résidents hors Perpignan								
Demi-journée avec repas		9,76 €	10,26 €	12,06 €	13,46 €	14,86 €	16,46 €	19,16 €
Demi-journée sans repas		5,20 €	5,70 €	7,50 €	8,90 €	10,30 €	11,90 €	14,60 €
1 journée avec repas		13,06 €	14,06 €	17,16 €	19,66 €	21,86 €	23,76 €	25,56 €
1 journée sans repas		8,50 €	9,50 €	12,60 €	15,10 €	17,30 €	19,20 €	21,00 €

Tarification à l'unité (sauf sur le site du Mas Bresson)

Les mercredis et vacances scolaires, les enfants peuvent bénéficier de plusieurs prestations : journée avec repas, journée sans repas, demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas.

Tarification forfaitaire**

- une famille domiciliée à Perpignan, ayant inscrit leur enfant sur tous les mercredis situés entre deux périodes de vacances, c'est-à-dire un cycle scolaire complet, s'acquittera d'un forfait correspondant à l'ensemble du cycle, minoré de 30 %.

Tarification "familles nombreuses" *** proposée pour toutes les prestations. Elle s'applique lorsque les enfants d'une même famille sont présents simultanément sur une même période :

- plein tarif pour les deux premiers enfants inscrits,
- demi-tarif à partir du troisième enfant inscrit.

** Les tarifications forfaitaires et "familles nombreuses" ne s'appliquent pas aux enfants hors Perpignan.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE Accueils du matin, en début et en fin de temps méridien et le soir de 17h à 18h15		Année scolaire 2025/2026 : 1er janvier 2026 au 31 août 2026
Résidents à Perpignan - forfait mensuel		
QF ≤ 300 €		5 €
301 ≤ QF ≤ 400 €		7 €
401 ≤ QF ≤ 600 €		9 €
601 ≤ QF ≤ 900 €		11 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €		13 €
1201 ≤ QF ≤ 1600 €		15 €
QF > 1600 € (tarif de base applicable aux familles non allocataires)		16 €
Résidents hors Perpignan - forfait mensuel à tarif unique		
		21 €
PROJET SPORTIF PÉRISCOLAIRE Classe à projet		Année scolaire 2025/2026 : 1er janvier 2026 au 31 août 2026
Forfait pour une année scolaire - tarif unique		16 €

Prestations	Année scolaire 2025/2026 : 1er janvier 2026 au 31 août 2026
RÉSIDENTS À PERPIGNAN - Tarifs sociaux	
QF ≤ à 300 €	2,06 €
301 ≤ QF ≤ 400 €	2,51 €
401 ≤ QF ≤ 600 €	2,79 €
601 ≤ QF ≤ 900 €	3,54 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €	3,62 €
1201 ≤ QF ≤ 1600 €	3,72 €
QF > 1600 € (tarif de base applicable aux familles non allocataires)	4,16 €
P.A.I. (projet d'accueil individualisé)	2,06 €
RÉSIDENTS HORS PERPIGNAN	
P.A.I. (projet d'accueil individualisé)	4,56 €
	2,51 €
REPAS HÔTES PAYANTS (résidents Perpignan et hors Perpignan)	7,21 €

Les dispositions "familles nombreuses" ne sont pas appliquées à la restauration scolaire.

STRUCTURES MULTI-ACCUEIL		2026	Résidents hors Perpignan
Taux HORAIRE appliqué pour une famille de :			
1 enfant		0.0619%	+ 30 % DU TARIF HORAIRE
2 enfants		0.0516%	
3 enfants		0.0413%	
4 à 7 enfants		0.0310%	
8 à 10 enfants		0.0206%	
Majoration : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 11 minutes, donne lieu au paiement d'une demi-heure supplémentaire et d'une heure à partir de 41 minutes			
CRÈCHES FAMILIALES		2026	Résidents hors Perpignan
Taux HORAIRE appliqué pour une famille de :			
1 enfant		0.0516%	+ 30 % DU TARIF HORAIRE
2 enfants		0.0413%	
3 à 5 enfants		0.0310%	
6 à 10 enfants		0.0206%	

Le paiement s'effectue par mensualisation sur une base horaire.

Le montant de la participation familiale est calculé en fonction des heures ou demi-heures de présence contractualisées.

Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures, demi-heures réservées

Les repas, goûters et couches sont fournis par la collectivité.

A L'ENSEMBLE DES CRECHES

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille

De façon générale, il sera fait référence au revenu mensuel du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CDAP ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

- le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaires et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.
- les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l'A.P.E, l'A.P.J, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les bourses d'études...
- les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple.
- en cas de séparation ou de naissance.

La CAF fixe un plancher et un plafond de ressources qui sont à prendre en compte à la date d'effet fixée par la CAF. Ces montants sont variables selon la composition de la famille et applicables dans les cas suivants :

- en cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du plancher annuel de ressources.
- en l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du plafond annuel de ressources.
- dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

Pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'enfance et pour les familles demandeurs d'asile, un tarif unique sera appliqué.

L'accueil d'urgence (difficultés familiales, décès rupture, divorce, relogements...) d'enfants dont les revenus des parents ne sont pas connus, fera l'objet d'une tarification temporaire de 3 mois (reconductible une fois) sur la base du montant plancher fixé par la CAF.

Les absences qui pourront donner lieu à déductions

- les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.
- dès le premier jour d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical.
- les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).
- lors de la période d'adaptation, les heures réalisées pendant les trois premiers jours ne seront pas facturées.

La révision des forfaits

Le **forfait mensuel** s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congés annuels inclus).

Le forfait peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur).
- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

Les enfants porteurs de handicap

Le tarif horaire est minoré dans le cas où un enfant en situation de handicap est à la charge de la famille, accueilli ou non au sein de la structure. Le taux d'effort applicable est celui auquel la famille pourrait prétendre si elle avait un enfant supplémentaire. La famille devra produire une attestation enfant porteur d'un handicap (AEEH).

Les entrées et sorties

Les entrées ou départs d'enfants (après un mois de préavis), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait proratisé :

- pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.
- pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ incluse.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait mensuel.

Les autres dispositions

Extérieurs : les résidents hors Périgord Noir se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).

Renseignements complémentaires : les autres modalités de contractualisation et d'encadrement des sommes dues sont représentées dans les règlements intérieurs des structures.

Chèques Emploi Services Universels (CESU) : les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faite des frais d'inscription, de dépôt et d'émission, conformément à la convention passée en conseil municipal le 26/02/2007.

Prestations		2026
Reproductions		
Format A4 noir et blanc		0,18 €
Format A4 couleur		0,50 €
Format A3 noir et blanc		0,40 €
Format A3 couleur		1 €
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M		3 €
Reproduction numérique photographique		3 €
Reproduction numérique avec scanner		3 €
Sorties originaux sur imprimante ou traceur		
Format A4		2,86 €
Format A3		4,36 €
Format A2		5,81 €
Format A1		7,20 €
Format A0		13,07 €
Format non formalisé le m²		13,07 €
Main d'œuvre - heure de travail		57,19 €
Publications		
Le Conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique		9,15 €
L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique		11,45 €
Le Théâtre municipal de Perpignan 1811-1914		9,15 €
Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (Xe-XXe siècle) - Tome I ou II		11,45 €
Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon		14,50 €
Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du Moyen-Âge à nos jours		17,50 €
Les catholiques et la catholicité aujourd'hui à Perpignan		12,60 €
Perpignan, l'histoire des protestants dans la ville (XVIe-XXIe siècle)		14 €
Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du Moyen-Âge à nos jours		17,50 €
L'Islam en France aujourd'hui		14 €
Perpignan, l'histoire des francs-maçons dans la ville		17,50 €
Le franc-maçon dans la cité		12,60 €
Perpignan, l'histoire de l'hôpital dans la ville (1116-2016)		18 €
Les armoiries de Perpignan, Saint-Jean-Baptiste, d'azur, de gueules et d'or, présentation des armoiries de Perpignan		15 €
Perpignan occupée, résistante, libérée (1942-1944)		25 €

PRESTATIONS		2026
ENTRÉES		
CASA XANXO - Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine		Gratuit
MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE		Gratuit
MUSÉE DES MONNAIES ET MÉDAILLES JOSEPH PUIG		Gratuit
CASA PAÏRAL		2 €
Établissements scolaires et périscolaires. Sur présentation d'un justificatif nominatif : enfant et jeune de moins de 26 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées, personne handicapée (avec accompagnant), bénéficiaire du Pass culture de l'université Via Domitia, porteur de la Carte Culture (avec accompagnant), membre de l'ICOM, membre des associations "Amis des musées" de la Ville de Perpignan et de la Société agricole, Scientifique et Littéraire des P.O., adhérent du COS de la Ville de Perpignan, journaliste (dans le cadre d'un reportage) et professionnel du Comité Régional de Tourisme, du Comité Départemental du Tourisme et de l'Office du Tourisme communal et intercommunal, partenaire et préteur autour des expositions temporaires. Gratuité totale pour tous lors de la "Nuit des Musées" et des "Journées du Patrimoine". Pass Patrimoine 66		
FORFAITS GROUPES visites guidées		
Ecoles maternelles et élémentaires de Perpignan		
Sans limitation du nombre de visites ou de classes par année scolaire ou civile		
Ecoles maternelles et élémentaires hors Perpignan		
jusqu'à 1h		66 €
jusqu'à 1h30		84 €
durée 2h		110 €
durée demi-journée		125 €
Groupes extra et périscolaires de Perpignan (centres aérés, ALSH, maisons de quartiers ect de Perpignan) Au-delà de ces 2 gratuités :		
jusqu'à 1h		66 €
jusqu'à 1h30		84 €
durée 2h		110 €
durée demi-journée		125 €
Groupes extra et périscolaires hors perpignan -		
jusqu'à 1h		66 €
jusqu'à 1h30		84 €
durée 2h		110 €
durée demi-journée		125 €
Collège, lycées et enseignement supérieur de Perpignan et hors Perpignan		
jusqu'à 1h		66 €
jusqu'à 1h30		84 €
durée 2h		110 €
durée demi-journée		125 €
FORFAITS ATELIERS avec intervenant extérieur		
durée 1h		50 €
durée 1h30		75 €
durée 2h		100 €
FORFAIT INDIVIDUEL		
Ateliers spécifiques (prix par personne)		
ANNIVERSAIRES au musée		
		2 €
		80 €
RETENUE POUR ANNULATION non justifiée (au-delà de 72h avant la visite)		
		100%

PRESTATIONS		2026
DROITS D'ENTRÉE CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) Casa Xarxo et autres sites patrimoniaux de la Ville - inclus le Centre archéologique Biény-Montréal de Ruscho		Gratuit
ANIMATIONS ET ACTIVITÉS DE MÉDIATION		
Visites guidées pour groupes de scolaires, de pré-scolaires et d'extra-scolaires		
Note : tarifs forfaitaires pour 1 groupe de 30 enfants maximum. Au-delà, il faudra constituer 2 groupes ; la tarification pour 2 groupes sera alors appliquée.		
- Visite guidée généraliste / découverte du CIAP Casa Xarxo		Gratuit
- Visites guidées spécifiques proposées dans la ville ou dans les autres sites patrimoniaux de la Ville		
- écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées de Perpignan :		Gratuit sans limitation du nombre, visite ou de classe / annuité scolaire
- groupes extra-scolaires et pré-scolaires (centres aérés, ALSH, maisons de quartier, etc.) de Perpignan :		Gratuit dans la limite de 2 visites par structure & par année scolaire
- au-delà de ces 2 gratuités, application des tarifs suivants :		
- Visite guidée jusqu'à 1 heure		66,00 €
- Visite guidée d'1 heure 30		84,00 €
- Visite guidée de 2 heures		110,00 €
- Visite guidée d'une demi-journée		125,00 €
- écoles maternelles et élémentaires, groupes extra-scolaires et pré-scolaires (centres aérés, ALSH, maisons de quartier, etc.) collèges et lycées hors Perpignan ; enseignement supérieur de Perpignan et hors Perpignan :		
- Visite guidée jusqu'à 1 heure		66,00 €
- Visite guidée d'1 heure 30		84,00 €
- Visite guidée de 2 heures		110,00 €
- Visite guidée d'une demi-journée		125,00 €
Visites guidées pour groupes d'adultes :		
Pis en charge exclusivement par l'Office de Tourisme de la Ville de Perpignan dans le cadre de la convention		Tarifs & conditions de l'Office du Tourisme
Animations familles (1 ou plusieurs enfants + 1 accompagnant maximum / enfant) :		
- visite et atelier spécifiques pour les familles, au CIAP Casa Xarxo, au Centre archéologique de Ruscho, dans les autres lieux patrimoniaux de la ville ou en hors les murs dans la ville		Gratuit
Animations pour adultes en individuel		
- Visite guidée ou animation au CIAP Casa Xarxo, au Centre archéologique de Ruscho, dans les autres lieux patrimoniaux de la ville ou en hors les murs dans la ville à l'occasion d'événements et manifestations du Ministère de la Culture, événements et manifestations nationaux, européens ou internationaux, événements et manifestations locaux, festivals locaux, événements et manifestations de la Ville de Perpignan		Gratuit
- Visite guidée généraliste/découverte/haut du CIAP Casa Xarxo		Gratuit
- Conférence		Gratuit
- Visite guidée thématique, animation et atelier au CIAP Casa Xarxo, au Centre archéologique de Ruscho, dans les lieux patrimoniaux ou en hors les murs. Il s'agit ici d'activités spécifiques sur une thématique particulière et/ou nécessitant plus de 7 guide-conférencier agréé et/ou faisant appel à des prestataires extérieurs d'avis et/ou nécessitant du matériel fourni par le service, et n'entrant pas dans les cas de gratuité énoncés ci-dessus		
- Plein tarif		5,00 €
- Tarif réduit :		
- moins de 26 ans (sur présentation d'un justificatif nominatif)		
- bénéficiaires des minima sociaux (sur présentation d'un justificatif nominatif) ; Allocation d'Aide au retour à l'emploi (ARE), Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), Prestation de Compensation du handicap (PCH), pension d'invalidité de la sécurité sociale (catégories 1, 2 et 3), détenteur de la Carte Mobilité Inclusion (CMI)		3,00 €
- détenteurs de la Carte Culture ou Ministère de la Culture		
- adhérents au CCI (sur présentation de la carte nominative)		
- guide-conférenciers détenteurs de la carte professionnelle de guide-conférencier, journalistes dans le cadre de la préparation d'un reportage et toute personne dans un cadre professionnel		
RETEUNE POUR ANNULATION _ GROUPES SCOLAIRES, PRÉ-SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES, GROUPES D'ADULTES & ADULTES EN INDIVIDUEL		Gratuit
- GROUPES D'ADULTES & ADULTES EN INDIVIDUEL		
- GROUPES SCOLAIRES, PRÉ-SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES :		Tarifs & conditions de l'Office du Tourisme
- Annulation de 72 heures jusqu'au jour de l'activité, que l'annulation soit prévenue ou non, justifiée ou non		100% dans tous les cas

PRESTATIONS	2026	PRESTATIONS	2026
CATALOGUES		CATALOGUES "PATRIMOINE"	
Catalogue petit format	8 €	Ruscino I	35 €
Catalogue moyen format (56 à 64 pages)	18 €	Le Premier Moyen-Âge de Ruscino	35 €
Catalogue grand format	20 €	Le Castillet et la citadelle de Perpignan dans l'histoire	24 €
CATALOGUES "NUMISMATIQUE"		DIVERS	
Les monnaies Gauloises du musée Puig Tome II	4 €	Marque-pages	0,50 €
Les monnaies Byzantines du musée Puig	4 €	Cartes postales œuvres des expositions	0,50 €
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	4 €	Affiches de promotion des expositions	2 €
Les monnaies Catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	4 €	Plaquettes expositions "Prestige"	2 €
La numismatique des années de guerre 1939-1945	4 €	Médaille commémorative / touristique	3 €
Les Dominicains de Perpignan	4 €	Reproductions d'affiches anciennes	5 €
Les poids de villes du musée Puig	4 €	Pin's	2 €
Les Ibères en Roussillon et Cerdagne	4 €	Caganet à peindre	4 €
Les faux en numismatique (1998)	4 €	Perpignan fête les 20 ans du Festival International du Disque	5 €
Les animaux dans la monnaie antique	4 €	Charles Berbérián au Castillet	5 €
Pallofes et églises de Catalogne (XIIIe- XVIIIe siècle)	4 €	Frigoulette et la Flamme du Canigó	13 €
La marche vers l'Euro	4 €		
Mémoire pierre et d'airain : 6 monuments et monnaies antiques	5 €		

Remise tarifaire pour dépôt-vente des catalogues de la Ville dans les librairies de Perpignan.

Prestations		2026
ABONNEMENT ANNUEL JEUNES (0 à 18 ans)		
Résidents à Perpignan et hors Perpignan		Gratuit
ABONNEMENT ANNUEL ADULTES		
Résidents à Perpignan		Gratuit
Portage à domicile pour les habitants de Perpignan		Gratuit
Résidents hors Perpignan et hors PMM		24 €
Carte RESOLU : accès au réseau de 32 bibliothèques de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole		18 €
Carte RESOLU : accès au réseau de 32 bibliothèques de la communauté urbaine pour les résidents hors Perpignan Méditerranée Métropole		30 €
ABONNEMENT ANNUEL À TARIF RÉDUIT		
Pour les personnes n'habitant pas Perpignan : étudiant, jeune de 19 à 26 ans, demandeur d'emploi, personne handicapée, bénéficiaire RSA ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)		5 €
Carte RESOLU réseau bibliothèques Perpignan Méditerranée Métropole pour les personnes n'habitant pas Perpignan : étudiant, jeune de 19 à 26 ans, demandeur d'emploi, personne handicapée, bénéficiaire RSA ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)		8 €
ABONNEMENT ANNUEL "COLLECTIVITÉ"		
Carte collectivité Jeunesse pour les professionnels relevant d'un des champs ci-dessous : - Petite enfance, éducation (écoles, collèges, lycées), structures de loisirs, structures d'accueil et d'hébergement pour la jeunesse ; - Champs du social, du médico-social ; De l'accompagnement scolaire, de la formation, de l'emploi, de l'insertion ; - De l'alphabétisation, de l'illettrisme ; - De la médiation en direction des publics empêchés (prison, hôpital, maisons de retraite, Protection Judiciaire de la Jeunesse, associations).		Gratuit
IMPRESSION ET PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS		
A4 noir et blanc - 1 face		0,18 €
A4 couleur - 1 face		0,50 €
A3 noir et blanc - 1 face		0,40 €
A3 couleur - 1 face		1 €
Tote bag (sac en toile)		2,50 €
Reproduction numérique photographique		3 €
Reproduction numérique avec scanner		3 €
REMPLACEMENT CARTE D'ABONNÉ PERDUE		
		3 €



PRESTATIONS		2026
Mise à disposition de la GRANDE SALLE et SALLE COCTEAU		
Mise à disposition du régisseur général municipal		Gratuit
Mise à disposition du matériel scénique attaché au théâtre		Gratuit
Agent de sécurité ADS (présence du public)		
Redevance forfaitaire de base pour 4 heures de service (3 heures en 2025)		100 €
Redevance par heure supplémentaire de service		25 €
Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (présence du public)		
Redevance forfaitaire de base pour 4 heures de service d'un agent SSIAP 2 et deux agents SSIAP 1 (3 heures en 2025)		360 €
Redevance par heure supplémentaire de service		90 €
Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (répétitions, balances, préparation de la manifestation)		
Redevance forfaitaire de base pour 4 heures de service d'un agent SSIAP 1 (3 heures en 2025)		120 €
Redevance par heure supplémentaire de service		30 €
Nettoyage		
Redevance forfaitaire pour nettoyage après spectacle (scène+salle+loges+sanitaires)		150 €
Redevance forfaitaire pour nettoyage des loges par jour d'occupation avant la date de la manifestation (scène+loges+sanitaires)		50 €
Redevance forfaitaire pour nettoyage après conférence (scène+salle+sanitaires) ou nettoyage Salle Cocteau		100 €

COUVENT DES MINIMES

TARIFS 2026

PRESTATIONS		2026
Mise à disposition du couvent (en tout ou partie)		Gratuit
Mise à disposition du matériel technique scénique attaché au lieu		Gratuit
Occupation pour des manifestations à but lucratif		1er avril 2026 au 1er janvier 2028
Le preneur prendra à sa charge les frais induits par la consommation des fluides, électricité, eau, chauffage (via une refacturation de charges locatives), le nettoyage du site ainsi que les frais relatifs à la sécurité (par prise en charge directe).		
Surface maximale pouvant être mise à disposition : 2 578 m2		
Tarifs mensuel par m ² (hors fluides)		10 €/m2
Possibilité de modulation des tarifs au regard du temps d'ouverture au public : * moyenne de 160h par mois : 8h par jour, 20 jours par mois * moyenne de 240h par mois : 8h par jour, 30 jours par mois		
Prestations de nettoyage		
REZ-DE-CHAUSSEE		
Prestations de nettoyage facturées par espace et nombre d'interventions		
Entrée principale		11,28 €
Entrée - box - escaliers		53,30 €
Cuisine		14,35 €
Toilettes côté entrée principale		7,18 €
Sanitaires		26,65 €
Sud - Salle Salvador Dali		31,78 €
Ouest - Salle Pierre-Alexandre Boulat		31,78 €
Nord - Chapelle Basse - Chœur		53,30 €
Coursives basses		63,55 €
Patio		21,53 €
1er ÉTAGE		
Prestations de nettoyage facturées par espace et nombre d'interventions		
Sud - Salle Carl Mydans		31,78 €
Nord - Espace Paul Fusco (chapelle haute)		53,30 €
Ouest - Salle Laurent Van Der Stockt		31,78 €
Est - Salles Tom Stoddar / Jean-Pierre Laffont		63,55 €
Coursives hautes		106,60 €

PRESTATIONS		2026
Gratuité		
Concerts en accès libre		Gratuit
Enfant de moins de 16 ans		Gratuit
120 gratuits à des fins de communication et de promotion pour chaque concert		Gratuit
10 gratuits pour 1 billet acheté en catégorie 1 par une personne de +65 ans, accompagnée d'un jeune de - 21 ans - pour chaque concert		
Catégorie 1		
Plein tarif		26 €
Tarif partenaire - mécène à partir de 10 places achetées et avec accueil personnalisé		22 €
Tarif duo - tarif individuel pour 2 billets d'un même spectacle		21 €
Pass Festival 1 - pour 2 concerts		40 €
Pass Festival 2 - pour 4 concerts		68 €
Jeune de moins de 21 ans accompagnant une personne de plus de 65 ans		Gratuit
Catégorie 2		
Plein tarif		18 €
Tarif duo - tarif individuel pour 2 billets d'un même spectacle		15 €
Tarif réduit - groupes à partir de 10 personnes, comités d'entreprise, adhérent STRASS et professionnels de la culture		15 €
Tarif solidaire - demandeur d'emploi, personne en situation de handicap, bénéficiaire du revenu de solidarité active, personne dont le quotient familial est ≤ à 650 euros		4 €
Tarif jeune - moins de 26 ans		1 €
Pass "Coupe-file" - pour 4 concerts gratuits "Mosaïque" (dans la limite de 50 places)		20 €

PRESTATIONS	2026
Résidents Perpignan	
Inscription générale	85 €
Inscription option	60 €
Inscription option supplémentaire	35 €
Inscription séminaires	35 €
Résidents hors Perpignan	
Inscription générale	110 €
Inscription option	85 €
Inscription option supplémentaire	45 €
Inscription séminaires	45 €

PRESTATIONS	2026
Occupation du domaine public dans le cadre des tournages audiovisuels : Ce forfait sera applicable aux tournages, à l'exclusion des opérations d'intérêt public local et/ou à but non lucratif : ▶ Demandes émanant d'associations de type loi 1901 pour une opération sur le territoire de Perpignan ; ▶ Demandes émanant des structures publiques ; ▶ Demandes émanant des écoles publiques et privées de la Ville pour une opération sur le territoire de Perpignan ; ▶ Demandes liées à une manifestation organisée par la Ville ; ▶ Demandes émanant des comités d'animation des Mairies de quartier ; ▶ Dans une politique de soutien aux commerces de proximité et à titre dérogatoire, les demandes liées quand elles émanent d'associations de commerçants ; Par ailleurs, les frais liés aux services municipaux supplémentaires seront appliqués , conformément aux dispositions générales des tarifs applicables à la ville de Perpignan	
Forfait	1 000 €

TAXE D'ARROSAGE : Montant TTC (TVA à taux réduit)		2026
Catégorie 1 - à l'hectare		
Parcelles situées sur les communes d'Ille sur têt - Nèfiach - Millas - Saint Féliu d'Amont - Saint Féliu d'Avall - Thuir - Perpignan - Ponteilla - Canohes - Toulouges - Le Soler		123,50 €
Catégorie 1 A : applicable aux associations		61,75 €
Catégorie 2 - à l'hectare		
Parcelles situées sur les communes de Saleilles - Villeneuve de la Raho - Cabestany		100,50 €
Catégorie 2 A : applicable aux associations		50,25 €
Catégorie 3 - à l'hectare		
Parcelles situées sur Perpignan dont les secteurs Maillolles irrigation via le Ganganeil		50,30 €
Catégorie 3 A : applicable aux associations		25,15 €
Catégorie 4 - à l'hectare		
Irrigation des espaces sportifs et d'agréments - Tarif au mètre cube (m3)		0,55 €
Fourniture d'eau brute à l'ASA de villeuneuve de la Raho : maximum 6 000 000 m3 (convention du 10 février 2025)		0,0144€ /m3
Minimum de perception		16,45 €

Prestations		2026
Débroussaillage et nettoyage de terrains propriétaire défaillant		
Facturation au coût réel des travaux effectués d'office		Coût réel
Astreinte - par jour de retard		25,50 €
Forfait frais de procédure		205 €
Élagage propriétaire défaillant		
Facturation au coût réel des travaux effectués d'office		Coût réel
Forfait frais de procédure		205 €
Prestations		2026
Enlèvement dépôts sauvages (dépôts abandonnés sur l'espace public ou privé pouvant être traités dans les installations classées de catégories 2 et 3)		
Dépôt inférieur à 1 tonne - forfait par intervention		Facturation au coût réel
Dépôt supérieur à 1 tonne		
- frais d'enlèvement - forfait par tranche d'une demi-journée minimum		
- traitement des déchets - à la tonne		
Remise en état du domaine public		
Frais de nettoiemment - à l'heure (coût pour un agent)		55,25 €
Frais de nettoiemment - à l'heure (coût pour une équipe de deux agents)		99,61 €
Forfait par intervention		199,80 €

Prestations	Quotient familial < 300	Quotient familial 301 à 400	Quotient familial 401 à 600	Quotient familial 601 à 900	Quotient familial 901 à 1200	Quotient familial 1201 à 1600	Quotient familial > 1600
Activités type A : coût global de l'activité ≤ 10€ - par personne							
Parent/Enfant et Sénior (+ de 60 ans)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Adulte	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Activités type B : 10€ > coût global de l'activité ≤ 20€ - par personne							
Parent/Enfant et Sénior (+ de 60 ans)	2,00 €	3,00 €	4,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	6,00 €
Adulte	3,00 €	4,00 €	5,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	7,00 €
Activités type C : 20€ > coût global de l'activité ≤ 35€ - par personne							
Parent/Enfant et Sénior (+ de 60 ans)	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
Adulte	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
Activités type D : 35€ > coût global de l'activité ≤ 50€ - par personne							
Parent/Enfant et Sénior (+ de 60 ans)	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
Adulte	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €
Activités type E : coût global de l'activité > 50€ - par personne							
Parent/Enfant et Sénior (+ de 60 ans)	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €
Adulte	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €

Activité parents et enfants : remise de 50 % dès la 3^{ème} personne.

Activité séniors : remise de 50 % pour le conjoint.

Gratuité pour les ateliers de lutte contre la fracture numérique, les cours de Français (FLE) et les permanences à vocation sociale comme l'accès au droit.



SERVICE JEUNESSE

TARIFS 2026

Prestations		Quotient familial <300	Quotient familial 301 à 400	Quotient familial 401 à 600	Quotient familial 601 à 900	Quotient familial 901 à 1200	Quotient familial 1201 à 1600	Quotient familial > 1600
CAP ADOS et SEJOURS								
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1er enfant	31,50 €	37,00 €	42,00 €	52,00 €	63,00 €	75,00 €	89,00 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant	23,00 €	28,00 €	34,00 €	37,00 €	42,00 €	49,00 €	60,00 €
Séjour 5 jours internat hors Pyrénées-Orientales	1 enfant	73,00 €	88,00 €	105,00 €	126,00 €	151,00 €	182,00 €	218,00 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant	64,00 €	77,00 €	92,00 €	111,00 €	133,00 €	160,00 €	191,00 €
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	52,00 €	63,00 €	73,00 €	89,00 €	115,00 €	136,00 €	164,00 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant	46,00 €	56,00 €	67,00 €	80,00 €	98,00 €	118,00 €	142,00 €
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	73,00 €	88,00 €	105,00 €	126,00 €	151,00 €	182,00 €	218,00 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant	64,00 €	77,00 €	92,00 €	111,00 €	133,00 €	160,00 €	191,00 €
CLUB ADOS								
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant	13,00 €	15,00 €	17,00 €	20,00 €	23,00 €	27,00 €	31,00 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant	12,00 €	13,00 €	15,00 €	18,00 €	21,00 €	25,00 €	29,00 €
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant	21,00 €	25,00 €	30,00 €	37,00 €	44,00 €	52,00 €	63,00 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant	19,00 €	23,00 €	26,00 €	34,00 €	40,00 €	47,00 €	58,00 €
SERVICE JEUNESSE								
Demi-journée	1 enfant	2,00 €	3,00 €	4,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	6,00 €
Journée sans repas	1 enfant	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	10,50 €
Journée avec repas	1 enfant	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	10,50 €	13,00 €	15,00 €
Séjour dans le département (par nuit)	1 enfant	10,50 €	12,00 €	13,00 €	16,00 €	17,00 €	19,00 €	21,00 €
Séjour hors département (par nuit)	1 enfant	13,00 €	14,00 €	15,00 €	18,00 €	20,00 €	23,00 €	26,00 €
Sortie spectacle sans ateliers	1 enfant	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	10,50 €	13,00 €	15,00 €
Sortie sans prestataire hors Périgornien avec transport	1 enfant	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

DROITS DE VOIRIE

TARIFS 2026

Prestations		2026
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures (taxe d'autorisation d'installation) - Droit fixe		62,50 €
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures - Droit fixe		32 €
Occupation du domaine public communal		
Chantiers de construction, rénovation, démolition, reconstruction, ravalement de façade, sécurisation, consolidation		
Frais de gestion pour rédaction d'une modification d'un acte (PV - AT - AV)		15,50 €
Frais de gestion pour rédaction d'une prolongation d'un acte (PV - AT - AV)		20,50 €
Frais de gestion pour rédaction d'une régularisation d'un acte (PV - AT - AV)		51 €
Palissade et emprise au sol temporaire clôturée - par semaine ou m²		10 €
Dépôt de matériaux - par jour ou m² (si moins de 5 jours dans la demande)		15 €
Dépôt de matériaux - par semaine ou m²		20,50 €
Base de vie - locaux de chantier - par module par jour à l'unité (si moins de 5 jours dans la demande)		15,50 €
Base de vie - locaux de chantier - par module par semaine à l'unité		62,00 €
Dépôt de benne, container - par jour à l'unité (si moins de 5 jours dans la demande)		15,50 €
Dépôt de benne, container - par semaine à l'unité		62 €
Engins élévateurs - par jour à l'unité (si moins de 5 jours dans la demande)		25,50 €
Engins élévateurs - par semaine à l'unité		270 €
Grue à tour, véhicule sur vérin pour chantier fixe - par semaine à l'unité		360 €
Grue mobile - par jour à l'unité		41 €
Engins de chantier à moteur pour chantier fixe type bétonnière, compresseur... - par jour à l'unité		15,50 €
Support temporaire de candélabres, de poteau EDF ou France Télécom - par mois à l'unité		125 €
Dépôt de matériaux et travaux sans autorisation - par jour et m²		20,50 €
Grutage mobile, livraison, manutention, engins de chantier en mouvement ou en stationnement sans arrêté - forfait par jour		308 €
Mise à disposition d'un point d'alimentation électrique /eau et évacuation EU pour base de vie - forfait semaine.		150 €
Occupation temporaire - par semaine ou m²		14,50 €
Toute période d'occupation du domaine public communal commencée est due, ainsi que les modifications de périodes non signalées.		
Mesures d'aide		
Programme Action Façade - forfait pour le premier mois exclusivement		15 €
Toutes les occupations du domaine public communal en zone QPV auront un abattement de 75 %		
Prestations en régie		
Facturation de ciel manuel non rendue		63,50 €
Mise à disposition d'une équipe comprenant 1 (par heure d'immobilisation) : 1 agent de maîtrise et son véhicule / 2 agents polyvalents avec leur véhicule		156 €
Mise à disposition d'une équipe comprenant 1 (par heure d'immobilisation) : 1 agent de maîtrise et son véhicule / 3 agents polyvalents avec leur véhicule		180 €
Mise à disposition d'un chauffeur poids-lourd et son camion - par heure d'immobilisation		214 €
Mise à disposition d'un chauffeur d'engin et un élévateur - par heure d'immobilisation		150 €
Plus-value sur les prix unitaires pour immobilisation du personnel intervenant dans le cadre d'une astreinte jour ouvrable - pourcentage de plus-value		50%
Plus-value sur les prix unitaires pour immobilisation du personnel intervenant dans le cadre d'une astreinte nuits ou jours fériés - pourcentage de plus-value		100%
Mise à disposition de signalisation de chantier, de balisage - toute journée commencée est due		404 €
Mise à disposition de panneaux de chantier - par unité par jour		32,50 €
Fourniture d'embossés à froid - à la tonne		212 €
Fourniture de matériaux concassés ou sable - à la tonne		25,50 €
Déplacement d'un candélabre - forfait		2 670 €
Participation financière de la Ville aux travaux de particuliers sur trottoir		
Pour toute demande de réfection de trottoir, la Ville de Perpignan apporte une aide financière au requérant qui en fera la demande, selon la base de subvention stipulée ci-dessous. Ces travaux seront réalisés sous le contrôle et la validation de la Division Voirie, tenant compte de la physionomie des lieux existante, les réfections le long de la façade dans son intégralité seront privilégiées.		
Subvention revêtement en béton - droit fixe / m²		100 €
Subvention revêtement en enrobé - droit fixe / m²		80 €
Subvention pour abaissement trottoir - forfait		300 €



MANIFESTATIONS

TARIFS 2026

PRESTATIONS		2026	PRESTATIONS	2026	PRESTATIONS	2026
Terrasse couverte et fermée - par m²			Conservatoires à glace		Emplacement attraction de Noël, Grande roue, palinod, manège Saphin - par m² et par jour	0,30 €
Première catégorie - par an		132,30 €	Estivale - du 01.06 au 30.09	112,46 €	Emplacement chaise de Noël sans restauration sur domaine public - par m² et par jour	0,60 €
Deuxième catégorie - par an		99,23 €	Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	134,95 €	Emplacement chaise de Noël avec restauration, bar de nuit sur domaine public - par m² et par jour	1,80 €
Troisième catégorie - par an		77,00 €	Petits appareils automatiques - par unité		Supplément branchement électrique 9kw	562,50 €
Création - par mois		13,23 €	Troisième catégorie	22,49 €	Emplacement manège de Noël - par m² et par jour	0,30 €
Terrasse semi couverte et fermée - par m²			Parc des attractions Foire Saint-Martin - Spectacles / Attractions - par m²	20,29 €	Emplacement manège occasionnel - par m² et par mois	1,50 €
Première catégorie			Grand manège adultes jusqu'à 200 m²	5,50 €	Emplacement manège permanent - par m² et par mois	4,00 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12		110,25 €	Grand manège adultes à partir de 201 m²	4,50 €	Vente ambulante occasionnelle (ballons, bonbons, etc...) - par m² et par jour	38,60 €
Création - par mois		9,92 €	Manège enfantin	5,50 €	Spectacle Marionnettes Guignol etc... - par m² et par jour	1,60 €
Deuxième catégorie			Pâtisseries, confiseries, buvettes		Emplacements divers voie publique hors marchés (marché des Arts, vente de houx pour Noël, forêt de sapins, etc...) - par m² et par jour	1,50 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12		86,00 €	Pâtisseries, confiseries, buvettes	11 €	Location de chaises dans le cadre de T&T en tête (fourniture/pose-dépose/redevance) - sur la durée de la manifestation	
Création - par mois		7,72 €	Pâtisseries, confiseries, buvettes	11 €	Chaise 4m x 2m avec branchement électrique 3 kWh	3 374,00 €
Troisième catégorie			Appareils automatiques (unités), boissons, jeux, barbe à papa, etc...	116 €	Chaise 4m x 2m avec branchement électrique 9 kWh	4 725,00 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12		59,54 €	Mise à disposition plot béton 2,5T (période)	1 102,50 €	Dépôt de garantie	1 000,00 €
Création - par mois		5,07 €	Bascules automatiques enfants et autres appareils (distributeurs boissons) - par unité	22,00 €	Caution nettoyage	200,00 €
Terrasse non couverte - par m²			Première et deuxième catégories		Caution petite clés, carte accès	100,00 €
Première catégorie			Troisième catégorie	101,21 €	Stationnement Champ de Foire - par unité	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12		90,41 €	Étalages, jardinières, dépôts de marchandises - par m² et par an	89,96 €	Camping jusqu'à 5m (les 2 premières)	121,50 €
Création - par mois		8,27 €	Moins de 0,40 de saillie		Caravane de 5 à 10m (les 2 premières)	165,50 €
Estivale - du 01.06 au 30.09		61,74 €	Première et deuxième catégories	44,98 €	Caravane + 10m (les 2 premières)	242,50 €
Création - par mois		16,54 €	Troisième catégorie	24,81 €	Caravan-remorque / Atelier	83,00 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)		64,15 €	Plus de 0,40 de saillie		Caravane supplémentaire	298,00 €
Création - par mois		14,33 €	Première et deuxième catégories	78,72 €	Fourgon appareils ménagers	83,00 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10		71,66 €	Troisième catégorie	40,57 €	Électricité branchement - pour un métier et sa caravane	
Création - par mois		12,13 €	Marquises - par m² et par an		6 kW 220 volts - 6 kW 220 volts/38	
Deuxième catégorie			Première catégorie	18,08 €	9 kW	507,00 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12		71,66 €	Deuxième catégorie	14,11 €	12 kW	562,50 €
Création - par mois		6,62 €	Troisième catégorie	10,14 €	18 kW	628,50 €
Estivale - du 01.06 au 30.09		48,51 €	Stores verticaux, bonnes - par m² et par an		24 kW	783,00 €
Création - par mois		12,68 €	Première et deuxième catégories	9,40 €	35 kW	1 003,50 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)		51,82 €	Troisième catégorie	6,04 €	48 kW	1 235,00 €
Création - par mois		9,92 €	Habillage façade en saillie au façade >5cm - par m² et par an	17,54 €	60 kW	1 599,00 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10		55,13 €	Première et deuxième catégories	8,49 €	80 kW	2 040,00 €
Création - par mois		7,39 €	Troisième catégorie	5,63 €	100 kW	2 238,00 €
Deuxième catégorie			Exposition de véhicules	16,87 €	120 kW	2 414,50 €
Période annuelle - du 01.01 au 31.12		39,49 €	Exposition de véhicules (opérations promotionnelles multi marques, etc...)	73,42 €	140 kW	2 822,50 €
Création - par mois		3,97 €	Par véhicule et par jour	50,61 €	160 kW	3 076,00 €
Estivale - du 01.06 au 30.09		27,56 €	Emplacement livraison rapide - par m² et par an		180 kW	3 197,00 €
Création - par mois		7,39 €	Première et deuxième catégories	84,35 €	200 kW	3 583,00 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)		29,77 €	Troisième catégorie	44,98 €	250 kW	4 542,50 €
Création - par mois		6,51 €	Vitines murales, fixes ou mobiles - par m² et par an		Électricité caravane	4 840,00 €
Deuxième catégorie			Première et deuxième catégories	88,20 €	Camping jusqu'à 5m	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12		32,09 €	Emplacement livraison rapide - par m² et par an		Caravane de 5 à 10m	83,00 €
Création - par mois		4,53 €	Première et deuxième catégories	84,35 €	Caravane + 10m	132,50 €
Extension terrasse soignées exceptionnelles - par m² et par jour			Troisième catégorie	44,98 €	Eau	176,50 €
Hors animations à l'initiative des établissements			Vitines murales, fixes ou mobiles - par m² et par an		Confiseries	
Manifestation ou animation exceptionnelle - par m² et par jour (gratuit le dimanche)		1,32 €	Première et deuxième catégories		Caravanes	182,00 €
Première catégorie			Troisième catégorie	13,00 €	Grands manèges	110,00 €
Deuxième catégorie		11,47 €	Minimum perception/an	9,48 €	Petits manèges	507,00 €
Troisième catégorie		9,26 €		23,71 €	Attractions hors période Foire Saint-Martin - par jour	
Stationnement taxis		5,95 €			Attractions, Grand Cirque et Ménagerie	788,50 €
Droit de mutation		1 984,50 €			Forfait consommation eau	23,00 €
Voiture de place (an)		298,01 €			Spectacle de variétés	1 488,50 €

PRESTATIONS	2026
Marché place Cassanyes - par m2 et par jour	
Titulaires d'emplacements journaliers	0,70 €
Commerçants de passage - étals	1,10 €
Marché aux Puces - par jour	
Abonnés	
Buvettes - forfait camion de restauration et terrasse	34,00 €
Étals frites - 60 m2	64,00 €
Étals puces - 16 m2	11,50 €
Étal divers : textiles, accessoires, ustensiles, etc... - 40 m2	30,50 €
Étals brocante - 10 m2	17,00 €
Non abonnés	
Étals frites - 60 m2	71,50 €
Étals puces - 16 m2	17,00 €
Étal divers : textiles, accessoires, ustensiles, etc... - 40 m2	34,00 €
Étals brocante - 10 m2	22,00 €
Marché place République - par jour	
Carreau simple	14,00 €
1/2 carreau	7,00 €
Camion étal par m²	2,00 €
Abonnement mensuel carreau simple	265,00 €
Marché Méridien - par mois et par m²	
Étals	1,50 €
Extension étal extérieur	9,00 €
Kiosques	17,50 €
Secteur Marché aux fleurs	
Carreau simple	7,00 €
Marchés Moulin à Vent, Clodion, Saint-Martin, Poilus, Belgique, Embruns, Torcadis, Producteurs	
Étals - par m²	1,50 €

PRESTATIONS	2026
Marché antiques, brocantes et livres anciens	
Marchés normaux à la brocante et marchés aux livres - par m²	2,00 €
Grandes brocantes et brocantes exceptionnelles - par m²	4,00 €
Grande brocante du 11 novembre - par m²	5,00 €
Marché aux livres de Noël - forfait	112,50 €
Marché des antiquaires - par m² et par jour	2,00 €
Noël des antiquaires - Chapiteau pendant le marché de Noël - forfait	1 000,00 €
Location de chalets dans le cadre du Marché de Noël (fourniture/pose-dépose/redevance) - sur la durée de la manifestation	
Chalet 4m x 2m avec branchement électrique 3 kWh	3 374,00 €
Chalet 4m x 2m avec branchement électrique 9 kWh	4 725,00 €
Dépôt de garantie	1 000,00 €
Caution nettoyage	200,00 €
Caution perte clés, carte accès	100,00 €
Emplacement camion de restauration (Food trucks animations)	
Redevance journalière	30,00 €
Emplacement chalet ou kiosque privés	
Redevance journalière	70,00 €
Foire du 11 novembre	
Étalagistes - par m² et par jour	11,00 €
Minimum de perception	33,00 €
Exonération résident 6m linéaire (12m²)	Gratuit
Kiosques à journaux - par m² et par mois	15,50 €
Restauration rapide - par m² et par mois	
Camion pizza et autres commerces ambulants	28,00 €
Camion de restauration Food trucks	30,00 €
Restauration rapide - par m² et par jour -	
Camion de restauration Food trucks en ZAE	
Vente de chrysanthèmes (Toussaint) - par m² et par jour	1,50 €
Marchés divers - par m² et par jour	1,50 €
Branchement borne d'électricité	2,50 €
Branchement borne d'eau	2,50 €
Sanitaires publics	
Par utilisation	0,50 €



PARKINGS ARAGO & SAINT-MARTIN

TARIFS 2026

PRESTATIONS		2026	PRESTATIONS		2026
Tarifs horaire Arago et Saint-Martin			Abonnement parking Saint-Martin		
15 mn		0,60 €	Mensuel		
30 mn		1,20 €	► 7X24 permanent		106 €
45 mn		1,80 €	► Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 7€ le deuxième abonnement et 70€ dès le troisième		82 €
1 heure		2,40 €	Trimestriel		
1 heure 15 mn		2,90 €	► 7X24 permanent		277 €
1 heure 30 mn		3,40 €	► Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 215€ le deuxième abonnement et 200€ dès le troisième		234 €
1 heure 45 mn		3,90 €	Annuel		
2 heures		4,40 €	► 7X24 permanent		1 056 €
2 heures 15 mn		4,90 €	► Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 755€ le deuxième abonnement et 700€ dès le troisième		820 €
2 heures 30 mn		5,40 €	Cartes professionnelles et touristes parking Arago		
2 heures 45 mn		5,90 €	3 jours		22 €
3 heures		6,40 €	4 jours		29 €
3 heures 15 mn		6,90 €	5 jours		35 €
3 heures 30 mn		7,40 €	6 jours		42 €
3 heures 45 mn		7,90 €	7 jours		48 €
4 heures		8,40 €	8 jours		55 €
4 heures 15 mn		8,70 €	9 jours		62 €
4 heures 30 mn		9,20 €	10 jours		68 €
4 heures 45 mn		9,70 €	11 jours		75 €
5 heures		10,20 €	12 jours		81 €
6 heures		10,70 €	13 jours		88 €
			14 jours		95 €
			1 mois		110 €
7 heures		11,20 €	VÉLOSTATION - Location de vélos mécaniques		
8 heures		11,70 €	Journée		2 €
9 heures		12,20 €	Mois		12 €
10 heures		12,70 €	Trimestre		30 €
11 heures		13,20 €	Caution / Tarif dégressif appliqué en cas de non retour ou vol du vélo		500 €
12 heures		13,70 €	VÉLOSTATION - Location de vélos électriques		
13 heures		13,70 €	Journée		5 €
1 jour		16 €	Mois		15 €
Tarifs spéciaux Arago et Saint-Martin			Trimestre		45 €
Tarif de nuit (19h à 8h)		2 €	Caution / Tarif dégressif appliqué en cas de non retour ou vol du vélo		500 €
Tarif midi (12h à 14h)		2 €	VÉLOSTATION - Gardiennage de vélos		
Tarif spécial Saint-Martin			1 jour		1 €
Tarif du samedi (8h à 00h)		2 €	7 jours		5 €
Abonnement parking Arago			Mois		8 €
Mensuel		110 €	Trimestre		15 €
Trimestriel		300 €	Année		30 €
Annuel		1 110 €	VÉLOSTATION - Remise en état de vélos loués		
			Facturation au coût réel de la prestation		coût réel

PRESTATIONS	2026
Aux commerçants de la commune dans le cadre de la convention "Tickets parking" et pour un stationnement de leur clientèle dans les parkings : Central Parking, Wilson, République, Catalogne, Clemenceau, Saint-Martin, Arago	
Carnet de 50 tickets - valeur nominale de 1€ le ticket	21,00 €

Toute demande fera l'objet d'un devis ; le prêt sera assuré après acceptation formelle dudit devis et paiement, le cas échéant.

Pour toute livraison en prêt payant , un forfait minimum de livraison de 80 € (quatre-vingts euros) sera perçu.

La livraison sera proposée sur le territoire de la ville de Perpignan uniquement, hors les demandes d'autres collectivités territoriales.

La demande de mise à disposition de matériels devra parvenir aux services de la Ville au minimum 1 mois plein avant la date de la manifestation.

Toute dégradation ou non restitution de matériel mis à disposition fera l'objet d'une facturation au coût réel de réparation ou de remplacement.

Les mises à disposition se font sous réserve de disponibilité.

Les particuliers ne peuvent prétendre à la mise à disposition de matériels.

Pour toute demande particulière un devis sera présenté au demandeur (ex: fabrication de signalétique, pompage des cuves...)

GRATUITÉ TOTALE (prêt, livraison, montage, démontage, récupération) pour des manifestations d'intérêt public local ou d'utilité publique et à but non lucratif

► Demandes émanant des structures publiques ou organisations à but non lucratif menant des actions d'intérêt général (limité au seul prêt de matériels, sans livraison ni pose/dépose).

Le terme 'organisation' désigne les Associations, institutions, fondations, ONG, Collectivités qui œuvrent dans les domaines à vocation sociale, de santé, d'aide aux personnes vulnérables, développement durable..)

► Demandes émanant des écoles publiques et privées de la Ville pour une manifestation sur le territoire de Perpignan.

► Demandes liées à une manifestation organisée par la Ville, ou pour laquelle la Ville est partie prenante

**Les manifestations bénéficiant d'un partenariat avec la Ville de Perpignan feront l'objet d'une convention signée entre la commune et l'organisateur partenaire, convention qui précisera les conditions de fourniture des matériels nécessaires à l'association par la Ville de Perpignan.*

► Demandes émanant des comités d'animation des Mairies de quartier.

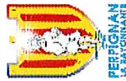
► Demandes émanant d'associations de type loi 1901 pour une manifestation sur le territoire de Perpignan.

** Gratuité à concurrence des quantités annuelles suivantes et pour une durée maximale de 4 jours consécutifs : 800 chaises - 150 tables - 100 barrières - 50 m2 de podium - 100 grilles d'exposition.*

Ces quantités pourront être réparties dans l'année civile sur 3 manifestations maximum, hors associations sportives pour lesquelles le nombre de manifestations n'est pas plafonné

** Paiement au-delà de ces quantités annuelles maximales de mise à disposition gratuite de matériels, ainsi qu'au-delà de 3 manifestations.*

► Dans une politique de soutien aux commerces de proximité et à titre dérogatoire, les demandes liées aux braderies d'été et d'hiver quand elles émanent d'associations de commerçants et en livraison en 2 ou 3 points prédéfinis, à charge pour lesdites associations de gérer la distribution et la récupération sur ces sites.



MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

TARIFS 2026

Prestations	tarif / jour (minimum 4 jours)	tarif / unité
TABLE - unité		
Location	3,22 €	
Livraison-récupération		1,61 €
Mise en place		1,61 €
MANGE-DEBOUT - unité		
Location	3,22 €	
Livraison-récupération		1,61 €
Mise en place		1,61 €
CHAISE - unité		
Location	2,15 €	
Livraison-récupération		1,61 €
Mise en place		1,61 €
BARRIÈRE de Police type "Vauban" - unité		
Location	3,22 €	
Livraison-récupération		2,15 €
Mise en place		2,67 €
BARRIÈRE de type "Heras" - unité		
Location	3,59 €	
Livraison-récupération		2,15 €
Mise en place		3,08 €
Plot pour barrière "Heras"		
Location	0,51 €	
Livraison-récupération		0,51 €
Mise en place		0,51 €
GRILLE d'exposition / PANNEAU de séparation - unité		
Location	3,22 €	
Livraison-récupération		1,61 €
Mise en place		1,61 €
POTEL / POTEAU / PLOT - unité		
Potelet : location	2,49 €	
Potelet : location sur pied : location	2,48 €	
Potelet ou poteau : livraison-récupération		2,15 €
Plot de lestage de 200 kg : location	5,38 €	
Plot de lestage : livraison-récupération		44,13 €
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : location	12,90 €	
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : livraison-récupération		91,48 €
PAVOIS - unité		
Location	1,41 €	
Socle pavés	1,07 €	
Pavés et socle : livraison-récupération		1,61 €
Pavélement : 2 agents + nacelle / par heure		172,20 €
Câble de suspension (location-pose-dépose)		215,25 €
PODIUM - par mètre carré		
Location	3,22 €	
Livraison-récupération		6,99 €
Mise en place		6,99 €

Prestations	tarif / jour (minimum 4 jours)	tarif / unité
TRIBUNE - par siège		
Location	3,22 €	
Livraison-récupération		7,53 €
Mise en place		7,53 €
Tribune mobile 124 places	1 184,00 €	
Tribune mobile : livraison-récupération-mise en place		484,31 €
URNE - unités		
Location	6,45 €	
Livraison-récupération		10,76 €
ISOLAIR - unités		
Location	8,06 €	
Livraison-récupération		17,22 €
COFFRET électrique - par coffret		
Location P<36KVA	10,50 €	
Location P>36KVA	12,91 €	
Branchement EDF	facturation au coût réel	
Contrôle technique - par coffret et par installation		43,05 €
Pose-dépose coffret		288,30 €
PROJECTEUR type command - unité		
Location	4,30 €	
Pose-dépose		60,37 €
MÂT métallique de 5 m - unité		
Location	3,22 €	
Pose-dépose		90,41 €
GUIRLANDE lumineuse ampoule led - par m		
Location	0,53 €	
Pose-dépose		7,53 €
BLOC AUTONOME d'éclairage de secours - unité		
Location	12,84 €	
Pose-dépose		44,58 €
Bâton éclairage de secours grandes manifestations		21,52 €
ÉLECTRICITÉ - unité		
Rallonge électrique 25 m : location (prise en charge au CTM)	4,30 €	
Passer câble extérieur : location au m	10,76 €	
Passer câble extérieur : livraison-récupération au m		5,38 €
SÉCURITÉ - unité		
Extincteur : location (prise en charge au CTM)	10,76 €	
Si perçution d'un extincteur CO2		18,80 €
Si perçution d'un extincteur IFO		14,00 €
CABINE WC		
Sur branchement réseau : location	53,81 €	
Sur branchement réseau : livraison-récupération		107,61 €
Sur branchement réseau : réseau installation		86,10 €
Chimique : location	75,34 €	
Chimique : nettoyage-désinfection		75,34 €
Chimique : livraison-récupération		75,34 €

Prestations	tarif / jour (minimum 4 jours)	tarif / unité
ÉVIER INOX - unité		
Location	26,90 €	
Livraison-récupération		53,81 €
Branchement		53,81 €
BARNUM 3x3 avec test		
Location - par jour	23,58 €	
Livraison		51,25 €
Montage		20,50 €
Caution	500,00 €	
BARNUM 4x4 avec test		
Location - par jour	33,83 €	
Livraison		61,50 €
Montage		30,75 €
Caution	600,00 €	
CHALET BRUT "CHALET-EXPO"		
Location - par jour	90,00 €	
Pose-dépose		615,00 €
Caution	1 000,00 €	
Coûts éventuels en sus :		
OPTION 1 : TABLEAU ÉLECTRIQUE 3 KWH		
Location - par jour	5,13 €	
Pose-dépose		102,50 €
Caution	100,00 €	
OPTION 2 : TABLEAU ÉLECTRIQUE 9 KWH		
Location - par jour	10,25 €	
Pose-dépose		153,75 €
Caution	200,00 €	
OPTION 3 : TABLEAU PLUMBERIE (eau chaude et eau froide)		
Location - par jour	10,25 €	
Pose-dépose		153,75 €
Caution	250,00 €	
OPTION 4 : CIVE		
Location - par jour	5,13 €	
Pose-dépose		51,25 €
Caution	50,00 €	
Pompage ouve 1m3 d'eaux vannes - Déplacement entreprise		55,35 €
Prix au m3 du traitement des eaux vannes		22,14 €
OPTION 5 : LAVE MAINS AUTONOME		
Location - par jour	5,13 €	
Pose-dépose		51,25 €
Caution	50,00 €	
ÉCHOPPE		
Location - par jour	30,00 €	
Pose-dépose		538,13 €
MAIN D'ŒUVRE (manutentionnaire ou électricien) - par heure		
Jours ouvrés de 6h à 22h		43,05 €
Dimanche ou jours fériés ou heures de nuit		64,58 €

REEMPLACEMENT DE MATERIEL

TARIFS 2026

Prestations - à l'unité	2026	Prestations - à l'unité	2026
Chaise monobloc Denver grise	Facturation au coût réel en fonction des dégâts constatés, conformément aux dispositions générales	ORIFLAMME - DRAPEAU	Facturation au coût réel en fonction des dégâts constatés, conformément aux dispositions générales
Table pliante en polypropylène 180 cm		Oriflamme française (1,20 m x 0,40 m)	
Mange-debout		Oriflamme française (2,50 m x 0,90 m)	
Housse personnalisée pour table pliante		Oriflamme française (3 m x 0,80 m)	
Grille caddie grand modèle (2 m x 1,20 m)		Oriflamme française (5 m x 1,40 m)	
Grille caddie petit modèle (2 m x 0,75 m)		Oriflamme française (10 m x 1,40 m)	
Grille Labelexpo (2 m x 1m)		Oriflamme catalane (1,20 m x 0,40 m)	
Barrière "Vauban" en 2 m		Oriflamme catalane (1,50 m x 0,50 m)	
Barrière "Heras" en 3,50 m		Oriflamme catalane (2,50 m x 0,90 m)	
Plot pour barrière "Heras"		Oriflamme catalane (3 m x 0,90 m)	
Verre whisky		Oriflamme catalane (5 m x 1,40 m)	
Verre apéritif		Oriflamme catalane (10 m x 1,40 m)	
Coupe à Champagne		Oriflamme européenne (1,20 m x 0,40 m)	
Casier de 36 verres	Facturation au coût réel en fonction des dégâts constatés, conformément aux dispositions générales	Oriflamme européenne (2,50 m x 0,90 m)	Facturation au coût réel en fonction des dégâts constatés, conformément aux dispositions générales
Casier de 25 verres		Oriflamme européenne (3 m x 0,80 m)	
Lampe élections		Oriflamme européenne (10 m x 1,40 m)	
Urne transparente		Drapeau français (0,60 m x 0,90 m)	
PAVOIS		Drapeau catalan (0,60 m x 0,90 m)	
Pavois français (1 m x 1,50 m)		Drapeau européen (0,60 m x 0,90 m)	
Pavois français (1,20 m x 1,80 m)		LAMBREQUIN (banderole)	
Pavois français (1,50 m x 2,25 m)		Lambrequin français maille polyester (5 m x 0,76 m)	
Pavois français (3 m x 2 m)		Lambrequin français maille polyester (10 m x 0,76 m)	
Pavois catalan (1 m x 1,50 m)		Lambrequin catalan maille polyester (5 m x 0,76 m)	
Pavois catalan (1,20 m x 1,80 m)		Lambrequin catalan maille polyester (10 m x 0,76 m)	
Pavois catalan (1,50 m x 2,25 m)		Lambrequin européen maille polyester (5 m x 0,76 m)	
Pavois catalan (3 m x 2 m)		Lambrequin européen maille polyester (10 m x 0,76 m)	
Pavois européen (1 m x 1,50 m)	Facturation au coût réel en fonction des dégâts constatés, conformément aux dispositions générales	Lambrequin français en tissu par mètre	Facturation au coût réel en fonction des dégâts constatés, conformément aux dispositions générales
Pavois européen (1,20 m x 1,80 m)		Lambrequin catalan en tissu par mètre	
Pavois européen (1,50 m x 2,25 m)		Lambrequin français en polyester par mètre	
Pavois européen (3 m x 2 m)		Lambrequin catalan en polyester par mètre	



DEFAILLANCE DES PROPRIETAIRES

TARIFS 2026

Prestations		Location forfait de 5 jours 2026	Location par jour supplémentaire 2026	Facturation perte ou détérioration 2026
Barrière de police ou type Heras	unité			
Étai	unité			
Madrier	ml			
FOURNITURES				
Plaque de contreplaqué pour refermer des ouvertures	m ²			
Plaque métallique pour refermer des ouvertures	m ²			
Cylindre pour remplacement serrure	unité			
Blocs 20x20x50 pour refermer des ouvertures	m ²			
LOCATION				
Nacelle - engin + chauffeur - hors main d'œuvre	heure			
Échafaudage - hors main d'œuvre	m ²			
MAIN D'OEUVRE liée à une intervention (manutentionnaire, agent des ateliers ou agent d'astreinte)				
Jours ouvrés - de 6h à 22h	heure			
Dimanches, jours fériés ou heures de nuit (de 22h à 6h)	heure			

PRESTATIONS		2026
Concession - par mètre carré		
15 ans (tous cimetières)		204,00 €
30 ans (tous cimetières)		351,00 €
Perpétuelle - par mètre carré		
Sud, Haut-Vernet		950,00 €
Saint-Martin, Ouest, Est		1 405,00 €
Dépôt provisoire		
Délai inférieur à une semaine		Gratuit
1er mois		63,00 €
2ème mois		84,00 €
3ème mois		108,00 €
4ème mois		132,00 €
5ème mois		153,00 €
6ème mois		171,00 €
Droit d'entrée des véhicules		
Transport pierre tombale		24,00 €
Construction caveau		
Jusqu'à 2,20 m de largeur		58,00 €
Au-delà de 2,20 m de largeur		77,00 €
Columbarium (tous cimetières)		
30 ans (par case pour 2 urnes)		585,00 €
Concession caveau collectif		
Cimetières du Sud (du n°1 au 1488) et du Haut-Vernet (du n°1 au 1232)		
30 ans (par case)		1 044,00 €
50 ans (par case)		1 740,00 €
Cimetière Haut-Vernet (du n°1233 au 1406)		
30 ans (par case)		1 587,00 €
50 ans (par case)		2 645,00 €
Cimetière du Sud (du n°1489 au 1668)		
30 ans (par case)		1 883,00 €
50 ans (par case)		3 138,00 €
Montant des vacations funéraires allouées aux commissaires de Police		
Mise à disposition de la salle Roudayre à des fins non festives		
Journée		80,00 €
Caution		500,00 €
Weekend		160,00 €
Caution		500,00 €
Duplicata du livret de famille		
Délivrance d'un second livret de famille pour les époux ou pour les parents non mariés		Gratuit
Délivrance à partir du 3ème exemplaire d'un livret de famille dans les cas de perte, vol, détérioration ou destruction		11,00 €



INSTALLATIONS SPORTIVES

COMPARATIF TARIFS 2025 / 2026

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'utilisation des installations sportives pourra être mise à disposition gratuitement pour les associations de la Ville de Perpignan.

Un jeu de clefs sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives selon la convention d'occupation.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit : clef ordinaire 5 € / clef MULTI-LOCK 60 €.

Dans le cadre de dégradations constatées lors de l'occupation de structures sportives, l'association remboursera la remise en état des dégâts sur production par la Ville de devis ou de factures.

NB : les tarifs conventionnés entre la Ville, la Région et le Département ne figurent pas dans les tarifs publics de la commune.

PRESTATIONS		PRESTATIONS	
2026		2026	
PARC DES SPORTS - par heure		LOCATION TERRAINS / STADES	
Hall d'entrée ou patio	36,40 €	Stade Aimé Giral - par jour pour une manifestation sportive	13 668 €
Halle + tribunes	48,40 €	Stade Aimé Giral pour une manifestation autre que sportive	13 668 € / jour *
Gymnase	42,00 €	Stade Gilbert Brutus - par jour pour une manifestation sportive	12 538,00 €
Salles (danse, musculation, combat)	25,83 €	Stade Gilbert Brutus pour une manifestation autre que sportive	12 538 € / jour *
Combinés extérieurs	22,55 €	Terrain d'honneur A. Giral ou G. Brutus + vestiaires - par heure	82,82 € sans lumière 104,39 € avec lumière
Terrains (1 à 5)	36,35 € sans lumière 47,35 € avec lumière	J. Laffon ; R. Ramis, Saint-Assiscle, Porte d'Espagne ; J. Lurçat ; Clos-Banet ; J. Sbroglia ; plaine de jeux A. Sanac ; San-Vicens ; terrain Foyer de l'Enfance ; J. Roussel ; annexe A. Giral ; Mailloles ; Vernet-Salanque ; terrain tir à l'arc - par heure	36,59 € sans lumière 47,35 € avec lumière
Stade d'athlétisme	36,35 € sans lumière 47,35 € avec lumière	TERRAINS EXTÉRIEURS	
Tatamis de judo (2 m²) par journée	5,38 €	Pons ; Pagnol ; Lurçat ; Clos Banet ; Diaz ; annexe Laffon ; Saint-Gaudérique ; Mailloles ; Dagneau ; Redan ; Bourrat - par heure	22,55 €
GYMNASES - par heure		SKATE PARK	
Alsina + tribunes ; Pons + tribunes	48,43 €	Sans lumière - par heure	36,60 €
Pagnol ; Diaz ; Clos-Banet ; Lurçat ; salle H. Blanc ; Theys ; Garrigole ; salle Brutus ; salle de boxe R. Rolland ; S. Salvat ; Saint-Gaudérique ; Baxellerie dojo ou escrime	42,00 €	Avec lumière - par heure	47,35 €
SALLE DES FESTIVITÉS - par heure	42,00 €	Manifestations exceptionnelles	2 282 € à la journée 1 485 € à la demi-journée
Conférences ou réunions	GRATUIT	Forfait de non-utilisation du créneau horaire	
SALLE DE COMBAT ETIENNE GIMENEZ - par heure et par salle	34,44 €		

* Une convention spécifique sera établie, tenant compte des frais annexes éventuels (réfection de la pelouse, indisponibilité du stade pendant plusieurs semaines, etc)

